

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Durham-Sud, tenue le 3 avril 2023, à 19h00, à la salle des loisirs, sise au 130 rue Principale.

Sont présents :

Madame Sylvie Laval, mairesse  
Monsieur Hilarius Peter, conseiller  
Monsieur Bernard Martel, conseiller  
Madame Ginette Laliberté, conseillère  
Monsieur Yvan Courchesne, conseiller  
Madame Karine Trahan, conseillère

Arrivée de Patrice Godin, conseiller à 19h02.

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse

Est également présente sur place Julie St-Laurent, directrice générale & greffière-trésorière.

## **2023-04-70 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Karine Trahan  
Et résolu unanimement d'ouvrir cette séance à 19h00.

Adoptée.

## **2023-04-71 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
  - 2.1 Consultation publique règlement de démolition
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
4. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES
  - 4.1 Approbation des comptes à payer
  - 4.2 Évaluation immeubles municipaux
  - 4.3 Achat banque heures Infotech
  - 4.4 Signature des effets bancaires et documents légaux Caisse Populaire du Val-St-François
  - 4.5 SAAQ – Mandat opérations courantes
  - 4.6 Formation en secourisme
5. SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 5.1 Dépôt rapport du mois
  - 5.2 Rapport annuel d'activités incendie année 10 (2022) – Approbation
  - 5.3 Contrat de service CAUCA (répartition appels incendie) – Autorisation de signature
  - 5.4 Contrat de service CAUCA (répartition appels urgence 9-1-1) – Autorisation de signature
  - 5.5 Implantation service 3-1-1 Lac-Brome – Autorisation de signature
6. TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE
  - 6.1 Dépôt rapports hebdomadaires voirie
  - 6.2 Appel d'offres numéro 23-04 – Achat d'un camion de déneigement usagé
  - 6.3 Poste de responsable des travaux publics – Embauche de Mark Cross
  - 6.4 Appel d'offres travaux 12<sup>e</sup> Rang Est – Autorisation dépôt SEAO
  - 6.5 Nettoyage des rues – Offre de Les Entreprises Myrroy inc
  - 6.6 Nivelage des routes municipales – Octroi du contrat
  - 6.7 Débroussaillage fossés – Offre de services de Entreprise RM
  - 6.8 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) 2021-2024 – Projet particulier d'amélioration PPA-CE-SE
  - 6.9 Achat d'un coffre à outils
7. HYGIÈNE DU MILIEU, ENVIRONNEMENT ET SANTÉ BIEN-ÊTRE
  - 7.1 Aqueduc - Soumission diagnostic équipement électronique
  - 7.2 Office d'Habitation Drummond – Préparation à la crise du logement
8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
  - 8.1 Avis de motion du projet de règlement #297 modifiant le règlement de zonage #267 afin d'autoriser l'usage maison mobile dans la zone ID-44
  - 8.2 Règlement #297 (1<sup>er</sup> projet) modifiant le règlement de zonage #267 afin d'autoriser l'usage maison mobile dans la zone ID-44 – Adoption
  - 8.3 Demande de dérogation mineure Ferme Laitière Botti inc
  - 8.4 Règlement #296 relatif à la démolition d'immeubles - Adoption
9. LOISIRS ET CULTURE
10. COMMUNICATIONS DIVERSES
  - 10.1 Paroisse Sacré-Cœur-de-Jésus / Communauté St-Fulgence  
Demande de contribution
  - 10.2 Bâtiments patrimoniaux – Ministère de la Culture et des Communications –  
Assurances – Appui

- 10.3 Fédération québécoise de l'autisme – Mois de l'autisme
- 10.4 Semaine de l'action bénévole
- 11. RAPPORT DES REPRÉSENTANTS
- 12. RAPPORT DES EMPLOYÉS
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Hilarius Peter  
Et résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.

Adoptée.

## **2023-04-72 2.1 Assemblée publique de consultation – Règlement de démolition**

Dans un avis public publié le 23 mars 2023, les personnes intéressées ont été invitées à participer à une assemblée publique de consultation pour le règlement de démolition numéro 296.

La présidente de la séance ouvre l'assemblée publique de consultation concernant ledit règlement ;

La mairesse Sylvie Laval explique le règlement de démolition.

La présidente invite les gens présents à poser des questions en lien avec l'adoption de ce règlement.

Toutes les personnes le désirant ayant eu l'occasion de s'exprimer, la présidente de la séance clôt l'assemblée de consultation et poursuit avec les sujets restants à l'ordre du jour.

L'assemblée publique de consultation débute à 19h04 pour se terminer à 19h14

Il est proposé par Bernard Martel de procéder à la fermeture de la séance.

Adoptée.

## **2023-04-73 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Tous les membres du Conseil déclarent avoir lu le procès-verbal suivant :

- Séance ordinaire du 6 mars 2023
- Séance extraordinaire du 20 mars 2023

En conséquence,

Il est proposé par Hilarius Peter

Et résolu à l'unanimité que les procès-verbaux du mois de mars 2023 soient adoptés tel que rédigés.

Adoptée.

## **2023-04-74 4. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES**

### **4.1 Approbation des comptes à payer**

Attendu que les dépenses ont été présentées aux membres du Conseil lors de la préséance ;

En conséquence,

Il est proposé par Patrice Godin

Et résolu que le conseil municipal approuve les listes de dépenses suivantes :

Comptes à payer, pour un total général de	82 600.41 \$
Paiements par dépôt direct, pour un total général de	43 295.22 \$
Comptes payés, pour un total général de	27 858.64 \$

Adoptée.

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussignée, Julie St-Laurent, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

---

Julie St-Laurent

**2023-04-75 4.2 Évaluation immeubles municipaux**

Considérant la nécessité de déterminer la valeur des quatre bâtiments principaux appartenant à la municipalité pour fins d'assurance ;

Considérant les deux soumissions reçues ;

- SPE Valeur assurable 2 505,00\$ taxes en sus
- Daniel Bouchard évaluateur agréé 4 300,00\$ taxes en sus

Il est proposé par Bernard Martel

Et résolu d'accepter la soumission de SPE Valeur assurable au montant de 2 505,00\$ taxes en sus pour l'évaluation de la caserne, de la salle des loisirs, du bureau municipal et du garage municipal.

Que cette dépense soit assumée par une appropriation au surplus accumulé non affecté.

Adoptée.

**2023-04-76 4.3 Achat banque d'heures – Infotech**

Il est proposé par Hilarius Peter

Et résolu de procéder à l'achat d'une banque de 26 heures au montant de 2 210,00\$ taxes en sus.

Adoptée.

**2023-04-77 4.4 Signature des effets bancaires et documents légaux Caisse Desjardins du Val-St-François**

Il est proposé par Karine Trahan

Et résolu que Madame Sylvie Laval, mairesse et madame Julie St-Laurent directrice générale et greffière-trésorière, soient autorisées, pour et au nom de la Municipalité de Durham-Sud, à souscrire une ou des parts sociales à la Caisse Desjardins du Val-St-François, à y ouvrir un ou des comptes de dépôts, à souscrire, tirer, accepter ou endosser tous billets à ordre, lettres de change, chèques, ordres pour paiement d'argent, à renoncer à la présentation, à la demande de paiement, au protêt et à l'avis de protêt de ces valeurs, à fixer et à déterminer tout montant dû à la Caisse ou par elle, à déposer et recevoir toutes valeurs mobilières et généralement à conclure avec elle toute affaire ou opération jugée utile.

Que les mêmes officiers ou chacun d'eux séparément soient autorisés à recevoir de la Caisse les ordres de paiement et chèques payés ou autres effets portés au débit dudit compte et certifier et accepter tout relevé de compte s'y rapportant.

Qu'en l'absence de l'un de ces officiers, Vicki Turgeon, greffière-trésorière adjointe, bénéficie des mêmes droits, obligations et privilèges, pour et au nom de la Municipalité.

Qu'en l'absence de l'un de ces officiers, Hilarius Peter, pro-maire, bénéficie des mêmes droits, obligations et privilèges, pour et au nom de la Municipalité.

Que la présente résolution soit effective à partir du 4 avril 2023.

Adoptée.

**2023-04-78 4.5 SAAQ – Mandat opérations courantes**

Il est proposé par Ginette Laliberté

Et résolu que la Municipalité de Durham-Sud autorise les personnes suivantes à effectuer toute transaction liée aux véhicules appartenant à la municipalité.

Vicki Turgeon, greffière-trésorière adjointe  
Julie St-Laurent, directrice générale / greffière-trésorière

Adoptée.

**2023-04-79 4.6 Formation en secourisme**

Il est proposé par Yvan Courchesne

Et résolu d'inscrire les employés ne détenant pas la carte en secourisme à la formation en secourisme à Drummondville.

Adoptée.

## 5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

### 5.1 Dépôt rapport du mois

Le directeur du service incendie dépose le rapport mensuel des activités du service incendie.

Adoptée.

2023-04-80

### 5.2 Rapport annuel d'activités incendie année 10 (2022) – Approbation

Attendu qu'en vertu de l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, « toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de son année financière, soit le 31 mars, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie »;

Attendu que la MRC de Drummond a convenu avec le ministre de la Sécurité publique qu'elle entendait lui transmettre le Rapport annuel des activités en matière de sécurité incendie, ce rapport présentant l'état d'avancement des activités entre les mois de janvier et décembre 2022;

Attendu que d'une part, les membres du comité de sécurité incendie ont validé le rapport et en recommandent l'adoption et que, d'autre part, les membres du conseil ont reçu le rapport afin d'en prendre connaissance;

Il est proposé par Patrice Godin

Et résolu de procéder à l'adoption du Rapport annuel An 10 des activités en matière de sécurité incendie 2022.

De transmettre au ministre de la Sécurité publique un exemplaire du Rapport annuel An 10 des activités en matière de sécurité incendie 2022 de la MRC de Drummond.

Adoptée.

2023-04-81

### 5.3 Contrat de service CAUCA (répartition appels incendie) – Autorisation de signature

Attendu que CAUCA opère un centre primaire de traitement des appels 9-1-1 (ci-après « Centre 9-1-1 ») tel que défini à l'article 52.1. de la *Loi de la sécurité civile* ;

Attendu que CAUCA opère des centres secondaires d'appels d'urgence, notamment un centre secondaire traitant les appels requérant l'intervention des services incendie (ci-après « Centre incendie »), tel que défini à la *Loi de la sécurité civile* ;

Attendu que CAUCA est un centre certifié en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* ;

Attendu que la Municipalité désire octroyer le mandat de la répartition des appels incendie à l'intérieur de son territoire et de territoires ou de parties de territoires de toutes municipalités désignées par la Municipalité ;

Attendu que l'obligation de CAUCA, en vertu du présent contrat, se limite à fournir un service de réception, traitement et répartition des appels incendie à l'intérieur de son territoire et de territoires ou de parties de territoires de toutes municipalités désignées par la Municipalité ;

Attendu que la Municipalité doit se doter d'équipements de radiocommunication pour permettre que les services de répartition des appels d'urgence et de secours à l'intérieur de son territoire et de territoires ou de parties de territoires de toutes municipalités désignées par la Municipalité soient rendus ;

En conséquence,

Il est proposé par Karine Trahan

Et résolu d'octroyer à CAUCA le contrat de service de la répartition des appels incendie pour la période 1<sup>er</sup> mai 2023 au 30 avril 2028; contrat de 5 ans renouvelable pour un autre 5 ans.

D'adopter l'entente telle que déposée, comme si elle y était ici au long reproduite et que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que la mairesse, Sylvie Laval, et la directrice générale, Julie St-Laurent, soient autorisées à signer ladite entente.

Adoptée.

2023-04-82

**5.4 Contrat de service CAUCA (répartition appels urgence 9-1-1) – Autorisation de signature**

Attendu que CAUCA opère un centre primaire de traitement des appels 9-1-1 (ci-après « Centre 9-1-1 ») tel que défini à l'article 52.1. de la *Loi de la sécurité civile* ;

Attendu que CAUCA opère des centres secondaires d'appels d'urgence, notamment un centre secondaire traitant les appels requérant l'intervention des services incendie (ci-après « Centre incendie »), tel que défini à la *Loi de la sécurité civile* ;

Attendu que CAUCA est un centre certifié en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* ;

Attendu que la Municipalité désire octroyer le mandat de la gestion des appels 9-1-1 à CAUCA à l'intérieur de son territoire et de territoires ou de parties de territoires de toutes municipalités désignées par la Municipalité ;

Attendu que l'obligation de CAUCA, en vertu du présent contrat, se limite à fournir un service de réception, traitement et répartition des appels d'urgence 9-1-1 à l'intérieur de son territoire et de territoires ou de parties de territoires de toutes municipalités désignées par la Municipalité.

Il est proposé par Hilarius Peter

Et résolu d'octroyer à CAUCA le contrat de service d'appel 9-1-1 pour la période 1<sup>er</sup> mai 2023 au 30 avril 2028; contrat de 5 ans renouvelable pour un autre 5 ans.

D'adopter l'entente telle que déposée, comme s'il elle y était ici au long reproduit et que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que la mairesse, Sylvie Laval, et la directrice générale, Julie St-Laurent, soient autorisées à signer ladite entente.

Adoptée.

2023-04-83

**5.5 Implantation service 3-1-1 Lac-Brome – Autorisation de signature**

Attendu que la Municipalité de Lac-Brome implante un service téléphonique 3-1-1 pour ses citoyens et qu'elle a mandaté CITAM, une division de CAUCA, pour l'accompagner dans cette démarche ;

Attendu que nous avons pris connaissance du document contexte et explications et que nous comprenons les tenants et aboutissants ;

Attendu que le présent consentement satisfait les exigences de l'ordonnance de télécom 2004-71 et de la décision de télécom 2008-61 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) ;

Attendu que les appels faits au 3-1-1 pour notre Municipalité seront réacheminés à la réception de notre municipalité au numéro de téléphone suivant : 819-858-2044;

Il est proposé par Patrice Godin

Que la Municipalité de Durham-Sud autorise la Municipalité de Lac-Brome et les fournisseurs de services en télécommunications afin que les centres d'interconnexion filaires et les tours cellulaires partagés avec notre Municipalité soient configurés de sorte que les appels en provenance du 3-1-1 soient acheminés à la municipalité de Lac-Brome.

Que la présente est envoyée à CITAM (division de CAUCA), organisation mandatée par la municipalité de Lac-Brome pour la représenter.

Que la présente autorisation puisse aussi être utilisée pour toute autre demande d'implantation 3-1-1 d'une autre municipalité qui viserait ce même centre d'interconnexion et/ou ces mêmes tours cellulaires.

Que la directrice générale soit autorisée à signer ladite entente.

Adoptée.

**6. TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE**

**6.1 Dépôt rapports hebdomadaires du mois**

Le responsable des travaux publics dépose les rapports hebdomadaires des activités du service.

Adoptée.

**2023-04-84 6.2 Appel d'offres numéro 23-04 – Achat d'un camion de déneigement usagé**

Attendu que le camion MACK 2005 a été déclaré perte totale à la suite de l'accident survenu le 24 janvier 2023 ;

Attendu qu'il est nécessaire de procéder à l'achat d'un autre camion en remplacement de celui-ci ;

Attendu le document d'appel d'offres numéro 23-04 pour l'achat d'un camion de déneigement avec équipements à neige ;

Il est proposé Bernard Martel

Et résolu d'autoriser la directrice générale à procéder à un appel d'offres public sur SEAO afin d'acquérir un camion de déneigement usagé avec équipements à neige.

Adoptée.

**2023-04-85 6.3 Poste de responsable des travaux publics – Embauche de Mark Cross**

Considérant le départ de Daniel Lippé à titre de responsable des travaux publics ;

Considérant que la candidature de Mark Cross a satisfait aux exigences et a été retenue pour le poste de responsable des travaux publics ;

Il est proposé par Hilarius Peter

Et résolu d'entériner l'entente signée avec M. Cross et d'embaucher M. Mark Cross à titre de responsable des travaux publics.

Que M. Cross soit soumis à une période probatoire de six mois.

Adoptée.

**2023-04-86 6.4 Appel d'offres 12<sup>e</sup> Rang Est – Autorisation dépôt SEAO**

Attendu la nécessité de procéder à des travaux de réhabilitation sur le 12<sup>e</sup> Rang Est entre le Chemin Béthel et la Route Adams ;

Attendu que cette dépense est admissible au programme TECQ ;

Attendu les plans et devis d'appel d'offres soumis par la firme Les Services EXP Inc ;

Attendu que l'appel d'offres devra être déposé sur SEAO au plus tard le 7 avril 2023 ;

Il est proposé par Bernard Martel

Et résolu d'autoriser la directrice générale à publier un appel d'offres via le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour les travaux de réhabilitation sur le 12<sup>e</sup> Rang Est.

Que la directrice générale soit autorisée à signer les documents liés au projet, pour et au nom de la municipalité.

Adoptée.

**2023-04-87 6.5 Nettoyage des rues – Les Entreprises Myrroy Inc – Offre de services**

Il est proposé par Yvan Courchesne

Et résolu de retenir les services de la firme Les Entreprises Myrroy Inc pour procéder au nettoyage des rues au taux horaire de 159.00\$.

Adoptée.

**2023-04-88 6.6 Nivelage des routes municipales – Octroi du contrat**

Considérant les deux offres de services reçues pour effectuer le nivelage des routes municipales ;

- Excavation L.G. Inc. 135,00\$ de l'heure
- Transport Jim Coddington inc 187,00\$ de l'heure

Il est proposé par Hilarius Peter

Et résolu de retenir les services de la firme Excavation L.G. inc pour procéder au nivelage des routes au taux horaire de 135.00\$.

Adoptée.

2023-04-89

**6.7 Débroussaillage des fossés – Offre de services de Entreprise RM**

Il est proposé par Karine Trahan  
Et résolu de retenir les services de la firme Entreprise RM pour procéder au débroussaillage des fossés au taux horaire de 105.00\$.

Adoptée.

2023-04-90

**6.8 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) 2021-2024 – Projet particulier d'amélioration PPA-CE-SE**

Considérant les travaux d'amélioration prévus en 2023 c'est-à-dire : reprofilage de fossés, rechargement et amélioration de chaussée sur les routes Mooney, Deslandes, 8<sup>e</sup> Rang, 9<sup>e</sup> Rang, McGiveney, Nadeau et Ployart pour un total de 86 092,80\$ ;

Considérant que lesdites dépenses sont admissibles au programme d'aide à la voirie locale (PAVL PPA-CE-SE) ;

Considérant la correspondance acheminée au député André Lamontagne le 2 février dernier ;

Il est proposé par Patrice Godin  
Et résolu de déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme PAVL PPA-CE-SE pour la réalisation des travaux mentionnés en préambule.

D'autoriser la directrice générale à signer les documents relatifs au dossier.

Adoptée.

2023-04-91

**6.9 Achat d'un coffre à outils**

Il est proposé par Yvan Courchesne  
Et résolu d'acheter un coffre à outils pour le garage municipal pour un montant de 500,00\$.

Que cette dépense soit assumée par une appropriation au surplus accumulé non affecté.

Adoptée.

**7. HYGIÈNE DU MILIEU, ENVIRONNEMENT ET SANTÉ BIEN-ÊTRE**

2023-04-92

**7.1 Aqueduc – Soumission diagnostic équipement électronique**

Il est proposé par Patrice Godin  
Et résolu d'accepter la soumission de Électro-Concept P.B.L. Inc. pour l'évaluation du variateur Yaskawar A1000 au montant de 406.32\$ taxes incluses.

Adoptée.

2023-04-93

**7.2 Office d'Habitation Drummond – Préparation à la crise du logement**

Attendu que l'Office d'Habitation Drummond offre un service d'aide à la recherche de logement (SARL) ;

Attendu que ce service comprend trois volets : soutenir les demandeurs dans la recherche de logement, éduquer et sensibiliser la population aux bonnes pratiques en habitation ainsi que soutenir les ménages sans logis ;

Attendu que pour le 3<sup>e</sup> volet (soutenir les ménages sans logis) l'office s'adresse aux municipalités afin de savoir si celles-ci : refuse de faire la prise en charge des ménages sans logis, souhaite prendre en charge les ménages sans logis ou souhaite confier la prise en charge au SARL ;

Il est proposé par Ginette Laliberté  
Et résolu que la municipalité confie la prise en charge des ménages sans logis au SARL de l'OH Drummond.

Que la Municipalité paie les frais encourus reliés aux demandes d'aide de dernier recours pour un maximum de cinq jours.

Adoptée.

## **8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

**2023-04-94**

### **8.1 Avis de motion du projet de règlement #297 modifiant le règlement de zonage #267 afin d'autoriser l'usage maison mobile dans la zone ID-44**

Yvan Courchesne, conseiller, donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente du conseil, le Règlement n° 297 relatif à l'usage maison mobile dans la zone ID-44.

Ce règlement aura pour principal objet de permettre les maisons mobiles dans l'îlot déstructuré représenté par la zone ID-44 (intersection entre la route Lisgar et le 8<sup>e</sup> rang Est) sur le plan de zonage de la municipalité.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le Conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil.

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, le projet de règlement est mis à la disposition du public au bureau de la municipalité et sur le site Internet de la municipalité.

Adoptée.

**2023-04-95**

### **8.2 Règlement #297 (1<sup>er</sup> projet) modifiant le règlement de zonage #267 afin d'autoriser l'usage maison mobile dans la zone ID-44 – Adoption**

Attendu l'avis de motion donné le 3 avril 2023 par Yvan Courchesne en vue de l'adoption du Règlement n° 297 modifiant le règlement de zonage n° 267 afin d'autoriser l'usage maison mobile dans la zone ID-44;

Attendu que ce règlement aura pour principal objet de permettre les maisons mobiles dans l'îlot déstructuré représenté par la zone ID-44 (le long de la route Lisgar et du 8<sup>e</sup> Rang Est) sur le plan de zonage de la municipalité;

Attendu que considérant que des copies papiers ont également été mises à la disposition du public présent à cette séance du conseil;

Attendu qu'une assemblée publique sur ce projet de Règlement sera tenue le 1<sup>er</sup> mai 2023 à 18h30 à la salle des loisirs de Durham-Sud située au 130 rue Principale. Lors de cette assemblée publique tenue par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire, le Conseil municipal expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Il est proposé par Yvan Courchesne

Et résolu d'adopter le premier projet de Règlement n° 297 modifiant le règlement de zonage n° 267 afin d'autoriser l'usage maison mobile dans la zone ID-44 tel que déposé et comme s'il y était ici au long reproduit.

Adoptée.

**2023-04-96**

### **8.3 Demande de dérogation mineure Ferme Laitière Botti inc**

Attendu la demande de dérogation mineure de la Ferme Laitière Botti inc 315, Mooney consistant à réduire le frontage autorisé au règlement de lotissement #268;

Attendu l'article 4.7 du règlement #268 stipulant que la ligne avant d'un lot (frontage) en corridor riverain doit être d'au moins 50 mètres, alors que la demande consiste à réduire cette marge à 7,77 mètres;

Attendu que la superficie demandée de 4981,30 mètres carrés respecte la réglementation de la CPTAQ qui est de 5000 mètres maximum ainsi que la superficie minimale de 4000 mètres, tel que spécifié au règlement de lotissement;

Attendu que d'augmenter ce frontage (ligne avant) entraînerait le morcellement d'une terre cultivable;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la demande de dérogation mineure;

Attendu l'avis public émis le 23 février 2023;

En conséquence,

Il est proposé par Patrice Godin

Et résolu unanimement, que le préambule fasse partie de la présente résolution et que le Comité

recommande au Conseil de la Municipalité de Durham-Sud d'accepter la demande de dérogation mineure de Ferme Laitière Botti Inc.

Hilarius Peter s'est retiré des délibérations et n'a pas voté.

Adoptée.

**2023-04-97 8.4 Règlement #296 relatif à la démolition d'immeubles - Adoption**

Attendu que la municipalité a le pouvoir, en vertu des articles 148.0.1 à 148.0.26 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, de mettre en application et de maintenir en vigueur un règlement relatif à la démolition d'immeubles ;

Attendu que le conseil souhaite régir et contrôler la démolition d'immeubles sur son territoire ;

Attendu que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme a été modifiée en 2017, 2019 mais surtout en 2021 quant aux dispositions concernant la démolition d'immeubles et qu'il y a lieu de s'assurer que les dispositions dudit règlement sont en concordance avec ces modifications de la Loi. Une obligation d'y intégrer des dispositions quant aux immeubles à valeur patrimoniale est d'ailleurs présente et ce, d'ici le 1er avril 2023, soit 2 ans après la sanction de la Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives (loi no 69, article 137) ;

Attendu que la procédure d'adoption applicable a été régulièrement suivie ;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été donné le 6 mars 2023 ;

Attendu l'adoption du projet de règlement lors de la séance du 6 mars 2023 ;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 3 avril 2023 et que lors de cette assemblée, le projet de règlement et ses conséquences ont été expliqués aux gens, lesquels ont d'ailleurs pu se faire entendre ;

Il est proposé par Yvan Courchesne

Et résolu d'adopter le règlement #296 relatif à la démolition d'immeubles, tel que déposé, et comme s'il y était ici au long reproduit.

Adoptée.

**9. LOISIRS ET CULTURE**

**Aucun point.**

**10. COMMUNICATIONS DIVERSES**

**2023-04-98 10.1 Paroisse Sacré-Cœur-de-Jésus / Communauté St-Fulgence – Demande de contribution**

Il est proposé par Yvan Courchesne

Et résolu d'accepter la demande de contribution au montant de 90,00\$ pour un espace publicitaire dans le feuillet paroissial.

Adoptée.

**2023-04-99 10.2 Bâtiments patrimoniaux – Ministère de la Culture et des Communications – Assurances – Appui**

Attendu que le patrimoine est une richesse collective, et que sa préservation est une responsabilité qui doit être concertée et assumée collectivement par l'ensemble des intervenants, le gouvernement, les autorités municipales et les citoyens, incluant les citoyens corporatifs ;

Attendu les efforts considérables entrepris récemment par le gouvernement du Québec et les municipalités sur le plan légal et financier afin de favoriser une meilleure préservation et restauration du patrimoine bâti du Québec ;

Attendu que le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier contribue indéniablement à favoriser l'acceptabilité sociale de nouvelles contraintes réglementaires grandement bénéfiques à la sauvegarde de ce patrimoine ;

Attendu l'impact majeur d'un refus d'assurabilité pour les propriétaires de biens anciens ;

Attendu que les actions des assureurs contribuent à décourager les propriétaires de biens anciens de les conserver, et à de nouveaux acheteurs potentiels d'en faire l'acquisition et, par conséquent, contribuent à la dévalorisation dudit patrimoine, mettant en péril sa sauvegarde ;

Attendu que les actions des assureurs compromettent celles en lien avec les nouvelles orientations du gouvernement et des municipalités pour la mise en place d'outils d'identification et de gestion de ce patrimoine ;

Il est proposé par Patrice Godin

Que la Municipalité de Durham-Sud demande au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement du Canada et des autorités compétentes pour trouver rapidement des solutions afin de garantir, à coût raisonnable, l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux et cela peu importe l'âge du bâtiment ou d'une composante, l'identification du bâtiment à un inventaire, son statut, sa localisation au zonage ou sa soumission à des règlements visant à en préserver les caractéristiques ;

Que la Municipalité de Durham-Sud demande à l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec ainsi qu'aux intervenants en protection du patrimoine québécois de joindre leur voix en adoptant cette résolution ;

Que la Municipalité de Durham-Sud transmette la présente résolution au gouvernement du Québec, au ministère de la Culture et des Communications, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, aux députés fédéraux et provinciaux du territoire, aux municipalités et MRC du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, aux Amis et propriétaires des maisons anciennes du Québec APMAQ, à Action Patrimoine, à Héritage Montréal, à l'Ordre des urbanistes du Québec, à l'Ordre des architectes Québec, au Bureau d'assurance du Canada, au Regroupement des cabinets de courtage d'assurance du Québec (RCCAQ), à messieurs Gérard Beaudet, professeur titulaire, Université de Montréal et Jean-François Nadeau, journaliste du Devoir.

Adoptée.

#### **2023-04-100 10.3 Fédération québécoise de l'autisme – Mois de l'autisme**

Attendu que la Fédération québécoise de l'autisme est un regroupement provincial de plus de 70 organismes qui ont en commun les intérêts de la personne autiste et ceux de sa famille et de ses proches ;

Attendu que 1,5% de la population a ce diagnostic au Québec ;

Attendu que pour rendre la diversité autistique visible, c'est favoriser l'inclusion d'1,5% de la population québécoise ;

Attendu que pour favoriser l'inclusion de toute la communauté autistique dans l'espace social et en finir avec la stigmatisation, une condition parfois invisible, aller à la rencontre de la différence, mieux comprendre l'autisme... il faut donc rendre visible l'autisme au sens large ;

Attendu que le mois d'avril est le mois de l'autisme ;

Attendu qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la FQA Fédération québécoise de l'autisme ;

Il est proposé Karine Trahan

Et résolu de proclamer le mois d'avril mois de l'autisme.

Adoptée.

#### **2023-04-101 10.4 Semaine de l'action bénévole 2023**

Attendu que la générosité, l'énergie et les compétences des bénévoles continuent d'être l'une des plus belles ressources naturelles ainsi qu'une force essentielle à nos communautés ;

Attendu que pour bâtir une société juste et équitable pour toutes et pour tous, nous devons travailler ensemble, dans le respect et la coopération ;

Attendu que les bénévoles et les groupes bénévoles et communautaires sont de plus en plus considérés comme des partenaires importants quand il s'agit de bâtir des communautés fortes, dynamiques et épanouies ;

Attendu que plusieurs citoyennes et citoyens de notre municipalité bénéficient du bénévolat ;

Attendu qu'il est de mise pour tous les citoyennes et les citoyens de montrer leur reconnaissance à toutes ces personnes bénévoles qui contribuent à l'épanouissement et à la vitalité de notre municipalité ;

Attendu que le Conseil municipal désire souligner son appréciation pour les bons services que les bénévoles assument auprès de notre communauté ;

En conséquence

Il est proposé par Ginette Laliberté

Et résolu que, au nom du Conseil municipal et des citoyennes et citoyens de Durham-Sud, je, Sylvie Laval, mairesse, proclame par la présente que la semaine du 16 au 22 avril sera dédiée « Semaine de l'Action Bénévole » dans notre municipalité en 2023.

De plus, j'invite toutes les citoyennes et tous les citoyens à nous aider, afin de maintenir et renouveler l'esprit du bénévolat de notre municipalité en s'engageant à répondre aux besoins communautaires par des gestes de bénévolat.

Adoptée.

**11. RAPPORT DES REPRÉSENTANTS**

**12. RAPPORT DES EMPLOYÉS**

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**2023-04-102 14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Ginette Laliberté

Et résolu que la séance soit levée à 20h26.

Adoptée.

\_\_\_\_\_  
Sylvie Laval  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Julie St-Laurent  
Directrice générale & greffière-trésorière

Je, Sylvie Laval, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Sylvie Laval, Mairesse